

En présentiel, le 4 avril 2024

Compte rendu

Réunion du : 4 avril 2024

Objet : Conseil académique en formation plénière (CAC)

Étaient présents :

Président : M. Gilles ROUSSEL ayant reçu 2 pouvoirs (de M. Éric CHARMES et de M. Pierre GRAND)

Collège A, ayant voix délibérative

Mme Corine MAITTE ayant reçu 1 pouvoir (de M. Armen KHATCHATOUROV à partir de 15h15),
M. Dimitri DENELE ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Marie-Axelle GRANIE),
Mme Florence MERLEVEDE,
M. Pierre-Jean ARNOUX,
M. Pascal UGHETTO,
Mme Mélina BEN SALEM ayant reçu 2 pouvoirs (de M. Alain BOUSCAYROL et de Mme Virginie COLLINS-DENIAU),
Mme Paola PELLEGRINI,
M. Éric ALONZO,
Mme Céline LEONARD,
M. Jean-Christophe NOVELLI,
Mme Odile ABRAHAM,
M. Nicolas HAUTIERE ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Véronique BOUTEILLER),
Mme Franziska SCHMIDT ayant reçu 1 pouvoir (M. Laurent LEBouc),
M. Majdi HOCHLAF ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Marielle GUEGUEN MINERBE),
Mme Armelle CHABOT ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Valérie RENAUDIN).

Collège B1, ayant voix délibérative

M. Emmanuel KEITA présent à partir de 13h34,
Mme Faten BEN SLIMANE,
M. Matthieu DELAGE,
Mme Manuela GENNESSEUX ayant reçu 1 pouvoir (de M. Malal KANE),
M. Florent DI BARTOLO,
M. Éric INCERTI ayant reçu 2 pouvoirs (de M. Kheireddine REZIOUK et de Mme Laurence VIGIER),
Mme Anne-Sophie EVRARD ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Hasnaa ANISS),
M. Gwendal SIMON,
M. Armen KHATCHATOUROV présent jusqu'à 15h15.

Collège B2, ayant voix délibérative

M. Lionel DUTHEIL présent à partir de 13h21 et ayant reçu 2 pouvoirs (de Mme Inès DE DIEGO et de M. Yoan PECHAUD),
Mme Anne-Laure LOZANO.

Collège C, ayant voix délibérative

M. Miguel ORTIZ ayant reçu 2 pouvoirs (de M. Fériel GOULAMHOUSSEN et de M. Emmanuel CONSTANT),
Mme Myriam EVENNOU ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Florence JACQUINOD),
M. Guillaume ATGER ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Aline ALAUZET).

Représentants des usagers - Collège D1, ayant voix délibérative

M. Florian GAY-PERRET ayant reçu 1 pouvoir (de M. Mattéo SCHEIDER),
Mme Cerise GARENNE.

Représentants des usagers - Collège D2, ayant voix délibérative

Mme Wafae KHADDOUR,
Mme Marianne GUESNEAU,
M. Tristan TAILHADES.

Personnalités extérieures, ayant voix délibérative

Mme Ariane ANGELIER présente à partir de 13h30.

Invités permanents, n'ayant pas de voix délibérative

Mme Corinne BLANQUART,
Mme Valérie BAUDERE,
M. Philippe DEMANGE,
M. Frédéric MORET,
M. Venceslas BIRI,
M. Serge PIPERNO,
Mme Florence ROUYER,
M. Thomas BLUSSON,
Mme Véronique CEREZO,
M. Pascal ODOT,
Mme Stéphanie NEIBECKER,
Mme Agnès BAILLEUL,
Mme Gabriela ROZNIECKA.

Rédactrice Ubiquis : Mme Laetitia MOYSAN



ORDRE DU JOUR

| | |
|--|----|
| 1. Fonctionnement du conseil académique | 4 |
| 2. 1. Comptes-rendus des réunions du conseil académique : du 1^{er} février et du 7 mars 2024 (sous réserve) (vote) | 4 |
| 3. Gouvernance | 4 |
| 4. 2. Actualité générale de l'établissement (information) | 4 |
| 5. 3. Avancement du Schéma Directeur Patrimoine Immobilier, Numérique et Scientifique (SDPINS) de l'Université Gustave Eiffel 2024-2028 (information) | 5 |
| 6. 4. Avancement du guichet unique éthique et CRPH (information) | 7 |
| 7. Recherche et Innovation | 9 |
| 8. 5. Nomination direction de l'école doctorale SIE (avis) | 9 |
| 9. 6. Nomination direction de l'école doctorale MSTIC (avis) | 9 |
| 10. Formation | 9 |
| 11. 7. Actions Incitatives en Pédagogie (AIP) : demandes de financement AIP S2 2024 (vote) ... | 9 |
| 12. Gouvernance | 10 |
| 13. 8. Évaluation HCERES : (information) | 10 |
| 14. - Point d'avancement | 10 |
| 15. - Quelques éléments de stratégie de l'Université en matière de recherche | 12 |
| 16. - Quelques éléments de stratégie de l'Université en matière de formation | 15 |
| 17. Espace informatif | 17 |
| 18. 9. Actions Incitatives en Pédagogie (AIP) : bilan des AIP financées au S2 2023 (information) 17 | |
| 19. 10Plan d'Amélioration de la qualité de la Vie Étudiante (PAVE) (information) | 17 |

Le quorum étant atteint avec 51 membres, 33 présents et 18 représentés, le Président ouvre la séance à 13h15.

Fonctionnement du conseil académique

1. Comptes-rendus des réunions du conseil académique : du 1^{er} février et du 7 mars 2024 (sous réserve) (vote)

Concernant le CR du 7 mars 2024, **Armelle CHABOT** demande une vérification de l'enregistrement au titre de l'intégration d'un échange entre elle et le Président. Elle affirme avoir dit « *Je ne sais pas ce qu'est notre université* » ce à quoi le Président aurait répondu « *C'est à construire* ».

Gilles ROUSSEL ne se souvient pas de cet échange et confirme qu'une vérification de la bande audio sera effectuée. Il propose de soumettre au vote les deux comptes-rendus, sous réserve de la prise en compte de cette demande de modification au compte-rendu du 7 mars 2024.

Le compte-rendu du conseil académique du 1^{er} février 2024 est approuvé à l'unanimité des 51 votants présents et représentés.

Le compte-rendu du conseil académique du 7 mars 2024 est approuvé à la majorité, sous réserve de modification demandée par madame CHABOT, avec 45 « pour » et 6 « abstentions ».

Gouvernance

2. Actualité générale de l'établissement (information)

Gilles ROUSSEL annonce la mise à disposition, sur le cloud dédié au CAC, d'un diaporama rappelant les échéances des évaluations HCERES. Ce document apporte également des précisions sur la mission de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) missionnée par le MTECT.

Il ajoute que le projet de plan d'amélioration de la qualité de vie étudiante intitulé « PAVÉ 2024/2030 » est également disponible sur l'espace informatif du cloud. Ce travail, engagé depuis un an, vise à définir les grandes orientations en matière de vie étudiante. Ce plan élaboré par le parlement étudiant sera présenté devant le conseil d'administration et le conseil académique.

Il ajoute que le bilan des AIP financées au deuxième semestre 2023 sont disponibles sur l'espace informatif du cloud.

Gilles ROUSSEL informe les membres de l'ouverture de la campagne doctorale.

Il annonce enfin que l'arrêté portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'environnement et affectés à l'Université Gustave Eiffel a été publié en mars 2024.

Armelle CHABOT signale que son abonnement à AEF Info a pris fin. Or il ne lui est plus possible d'y souscrire puisque les 115 jetons disponibles ont tous été alloués aux directions des composantes.

Gilles ROUSSEL confirme que ces abonnements sont particulièrement onéreux.

Armelle CHABOT demande que les membres du CAC puissent y avoir accès, du moins ceux qui en font la demande.

Gilles ROUSSEL verra ce qu'il est possible de faire, mais réaffirme que cet accès est particulièrement onéreux.

Frédéric MORET indique qu'il s'agit d'un abonnement annuel dont le coût atteint plusieurs dizaines de milliers d'euros.

3. Avancement du Schéma Directeur Patrimoine Immobilier, Numérique et Scientifique (SDPINS) de l'Université Gustave Eiffel 2024-2028 (information)

Gilles ROUSSEL indique que ce schéma a été coconstruit avec la commission PINS et a vocation à être soumis au vote d'un prochain CAC.

Frédéric MORET explique que le projet vise à définir les grandes orientations politiques des sept prochaines années dans les domaines du patrimoine immobilier, du numérique et du scientifique, avec une approche transversale et intégrant la dimension développement durable et responsabilité sociétale (DD&RS). Le SDPINS accompagne le développement de l'Université et définit une politique claire d'arbitrage des investissements, avec une vision pluriannuelle. **Frédéric MORET** fait état de son souhait d'aligner le schéma directeur sur le contrat quinquennal et la stratégie nationale bas carbone, ainsi que sur :

- le schéma directeur du Développement durable et responsabilité sociétale et environnementale (SD DD&RSE) ;
- le Plan d'Amélioration de la qualité de la Vie Étudiante (PAVÉ), élaboré en lien étroit avec le Parlement étudiant ;
- le Schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap ;
- le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) – document réclamé par les tutelles ;
- les diverses feuilles de route.

L'élaboration du schéma aura duré un an environ (juin 2023 à juin 2024) et repose sur une démarche collaborative impliquant :

- un pilotage politique transversal (présidence, 2nd VP, VP numérique, DGS) ;
- une cheffe de projet (Directrice de cabinet) ;
- un comité projet SDPINS (avec la DGDIL, la DGDIN, la mission DD&RS) ;
- une commission *ad hoc*, à savoir la commission PINS (composée d'élus, de représentants de composantes de formation et de recherche et d'experts), pilotée par le 2ndVP ;
- un accompagnement en phase de consultation par le cabinet Wavestone.

Concernant le processus d'élaboration du SDPINS, **Frédéric MORET** explique qu'il aborde actuellement la dernière phase du schéma, sur la base des retours de la commission tenue la semaine précédente et des remarques qui seront émises ce jour, ainsi que lors du prochain Comité social d'administration. Il espère pouvoir présenter la version finale du SDPINS, le SPSI et le SDDRSE à la dernière commission PINS, le 22 mai. En cohérence avec la remise du rapport d'autoévaluation de l'établissement, **Frédéric MORET** envisage de le soumettre au vote du CSA, du CAC et du CA en juin 2024.

La consultation avec l'appui du cabinet Wavestone a eu lieu entre octobre 2023 et janvier 2024. 10 entretiens et 4 ateliers collectifs ont été organisés.

Pascal ROMON indique que les noms de l'atelier 4 ont été proposés par le cabinet Wavestone et font référence aux activités permettant d'entrer dans le sujet. Ainsi, « Le bateau pirate » visait *a priori* à détourner le projet afin de l'améliorer. Le rapport d'étonnement collectif consiste, lui, à inciter les participants à faire part des éléments qui les surprennent. Cette méthode s'avère probante.

Frédéric MORET indique que le cabinet a joué un rôle d'animation et de secrétariat de séance particulièrement utile.

Thomas BLUSSON demande si les entretiens avec les étudiants ont été réalisés le 28 novembre.

Frédéric MORET répond par l'affirmative.

Thomas BLUSSON regrette que cette démarche soit intervenue dans le cadre de l'ancienne mandature.

Frédéric MORET indique à M. BLUSSON qu'il est, à sa connaissance, membre de droit de la commission PINS.

Thomas BLUSSON affirme ne pas avoir reçu de convocation à cette commission.

Frédéric MORET indique que le document peut encore être modifié. La seconde version pourra évoluer en fonction des remarques des élus siégeant dans les conseils.

Gwendal SIMON requiert des précisions sur la manière dont le cabinet a été sélectionné.

Pascal ROMON explique que ce cabinet a accompagné un certain nombre d'établissements universitaires dans l'élaboration de leur schéma directeur numérique et a été mobilisé dans le cadre de l'UGAP. Il ajoute que le travail accompli par le cabinet est particulièrement satisfaisant.

Gwendal SIMON s'enquiert du coût de la prestation.

Frédéric MORET répond que le coût est inférieur au seuil des marchés puisque le cabinet est membre de l'UGAP. Il ne connaît pas le coût précis de la prestation, mais indique que deux collaboratrices du cabinet ont été mobilisées pour cette mission durant près de quatre mois. En leur absence, l'Université Gustave Eiffel n'aurait pas pu élaborer son schéma directeur. Celles-ci ont en effet organisé l'ensemble des entretiens et des réunions et ont assuré l'ensemble des retours récoltant ainsi une centaine de pages de données.

Gilles ROUSSEL confirme la qualité de la mission conduite par le cabinet Wavestone.

Corine MAITTE demande si une restitution du schéma peut être espérée pour le prochain CAC.

Gilles ROUSSEL répond par l'affirmative.

Pascal ROMON rappelle qu'il n'a pas été demandé au cabinet de proposer un schéma mais de réaliser une synthèse des entretiens et des ateliers.

Frédéric MORET présente le calendrier de finalisation du SDPINS.

Les axes du SDPINS sont les suivants :

3 axes transversaux :

- Axe 1 : Objectiver les orientations et décisions *via* une meilleure connaissance du patrimoine INS ;
- Axe 2 : Faire des engagements DD&RS le prérequis de toute action ;
- Axe 3 : Intégrer les ruptures technologiques et sociétales *via* une approche raisonnée et éthique ;

5 axes thématiques :

- Axe 4 : Orienter le patrimoine INS actuel et futur au service des missions premières de l'Université ;
- Axe 5 : Différencier le patrimoine INS selon les spécificités propres des campus et leur ancrage territorial ;
- Axe 6 : Soutenir des plateformes scientifiques et pédagogiques et leurs écosystèmes ;
- Axe 7 : Permettre d'exercer et d'étudier dans un environnement simple, fiable et sécurisé et adapté à des besoins en évolution ;
- Axe 8 : Faire du patrimoine INS un levier pour une Université ouverte et sûre, soucieuse du bien-être et empreinte de coopération.

Au sein de chaque axe, un certain nombre d'items seront définis et classés selon trois périodes de réalisation (2024-25-26 ; 2027-28 ; 2029-30) afin de guider leur priorisation. Ainsi, l'amélioration de la connaissance du patrimoine est l'action la plus importante à ce jour.

Paola PELLEGRINI sollicite un exemple d'item.

Pascal ROMON indique que ces items restent des orientations générales et sont, en cela, volontairement, synthétiques. En ce qui concerne le numérique, il s'agit de rationaliser l'offre de serveurs de calcul. L'item ne précise en revanche pas la solution qui sera retenue ni à quelle échéance elle le sera. Ces informations figureront dans la feuille de route.

Lionel DUTHEIL suggère, dans le cadre du schéma directeur immobilier, la création d'un CROUS supplémentaire pour la restauration étudiante et des personnels.

Gilles ROUSSEL souligne que ce projet n'est pas du ressort de l'Université.

Lionel DUTHEIL demande si un local pourrait être mis à disposition à cette fin.

Frédéric MORET répond avoir proposé le bâtiment Lavoisier. Au-delà de la question du local et des prérogatives, le budget nécessaire à la création d'un restaurant universitaire n'est pas disponible. Or en l'absence de subventions, un repas serait facturé 6 ou 7 euros aux étudiants. **Frédéric MORET** indique s'être néanmoins déjà interrogé sur la question de l'amélioration des conditions de restauration des personnels.

Gilles ROUSSEL confirme que cette démarche concernerait les personnels uniquement et interviendrait sans lien avec le CROUS. Il lui semble possible de l'inscrire dans le schéma directeur, bien que ce sujet n'ait pas été évoqué lors des ateliers.

Mathieu DELAGE note que, dans le schéma directeur, le campus est résumé à des bâtiments. La question de l'espace public n'y est pas abordée alors qu'il revêt une importance capitale.

Frédéric MORET explique que, contrairement au campus de Nantes par exemple, le campus de Marne-la-Vallée se trouve sur l'espace public. Il est donc difficile d'appliquer la même politique à l'ensemble des campus.

Frédéric MORET ajoute qu'il y a par ailleurs un sujet sur ce point et explique avoir invité un représentant de l'agglomération à plusieurs reprises.

Majdi HOCHLAF demande à la présidence ce qu'elle entend par « une meilleure connaissance du patrimoine ».

Frédéric MORET répond que sa gestion du patrimoine scientifique notamment est bien trop court-termiste et hasardeuse. S'agissant du volet pédagogique, la question de la transformation des bâtiments pour les adapter aux nouveaux usages se pose. Il existe également des interrogations sur les financements à dépenser dans les délais impartis.

Pascal ROMON indique qu'il convient également de tenir compte du pendant numérique et des besoins du campus à la matière.

Revenant à la présentation, **Frédéric MORET** indique qu'une fois le SDPINS consulté, la commission PINS tiendra trois à quatre réunions par an :

- une réunion thématique centrée sur 1 ou 2 projets (ex. projet d'évolution du Campus de Nantes) ;
- une réunion en lien avec le budget prévisionnel, dont les investissements avant le vote du budget en CA ;
- une réunion sur les feuilles de route ;
- une réunion sur la revue de réalisation du SDPINS et/ou les éventuels ajustements pour l'avenir.

En amont et au quotidien, la commission assurera le pilotage des projets par les Directions (DGDIN, DGDIL, Mission DD&RS, DGDAF, DGDRH, etc.) en lien avec la DGS et la présidence, le processus d'instruction de chaque projet, ainsi que la nécessaire démarche de soutenabilité (fiche dédiée en amont des projets).

Gilles ROUSSEL ajoute que le schéma porte sur des orientations générales et indique que le site « plateformes.univ-gustave-eiffel.fr », vitrine de l'ensemble des plateformes de l'Université, a été déployé. Il invite par ailleurs les membres du CAC à prendre connaissance de la feuille de route de la DGDIN publiée sur l'intranet.

4. Avancement du guichet unique éthique et CRPH (information)

Pierre-Jean ARNOUX indique avoir évoqué, lors du précédent CAC, la sollicitation des collègues au futur comité d'éthique. À ce jour, 23 personnes se sont manifestées pour y contribuer. **Pierre-Jean ARNOUX** se laisse la possibilité de solliciter ponctuellement des personnalités scientifiques en fonction des dossiers qui seront soumis au comité. Quelques candidatures supplémentaires pourront être reçues d'ici à la clôture prochaine de la campagne d'inscriptions.

Une lettre de mission est en cours de rédaction à destination des membres, du Président et du vice-Président du Comité. Parmi les retours formulés, les collègues ont évoqué un intérêt pour la formation c'est-à-dire un travail de sensibilisation sur les contributions attendues dans le comité. Des discussions ont été engagées avec la direction de la communication afin qu'une information soit adressée à tous les usagers de l'Université et qu'une page internet

dédiée aux travaux du comité soit créée. Le CRPH a travaillé sur les documents remontés dans le cadre du travail de benchmark.

Gilles ROUSSEL propose à Pierre-Jean ARNOUX de présenter la liste des membres du comité à ce jour.

Pierre-Jean ARNOUX présente la liste, au sein de laquelle les différents campus et disciplines de l'Université sont représentés.

Gilles ROUSSEL rappelle que Maxime CROCHEMORE, le Référent Intégrité Scientifique (RIS), a émis le souhait de quitter sa fonction. Un appel à candidatures sera mis en œuvre au titre de son remplacement.

Paola PELLEGRINI demande à Pierre-Jean ARNOUX de rappeler les missions du guichet unique éthique.

Pierre-Jean ARNOUX explique que ces missions sont de deux niveaux :

- le guichet unique : réception des questions d'ordre éthique des usagers de l'Université et orientation vers le référent à l'Intégrité scientifique, le référent déontologue, le Comité d'éthique ou un CPP (Comité de protection des personnes) ;
- le Comité d'éthique : formulation d'avis sur des dossiers, des modes opératoires ou encore des projets de recherche en lien avec l'éthique, et intervention, à la demande de la gouvernance, sur des sujets plus généraux à l'échelle de l'Université.

Gilles ROUSSEL explique que le RIS est sollicité pour répondre à des questions d'intégrité scientifique (éthique appliquée à la recherche) et suit régulièrement des formations en lien avec l'Office français de l'intégrité scientifique, une entité du HCERES.

Pascal ODOT ajoute que le RIS a également un rôle de traitement des litiges entre chercheurs et des allégations d'atteinte à l'intégrité (accusation de plagiat notamment). Ce n'est pas un profil de juriste, mais plutôt de chercheur, ou enseignant-chercheur sénior ou émérite, comme le RIS actuel. Un profil sénior et émérite est préférable.

Pierre-Jean ARNOUX indique que le Comité d'éthique doit se réunir une fois par mois. L'idée est de parvenir à un délai de traitement des dossiers conduits par le comité d'un mois – dès lors que le projet du chercheur est finalisé.

Myriam EVENNOU demande si l'engagement au sein du Comité d'éthique est limité dans le temps.

Pierre-Jean ARNOUX répond ne pas avoir statué sur cette question. *A priori*, il ne sera pas défini de durée particulière, l'idée étant que le comité fonctionne. De surcroît, chaque contribution est nécessaire.

Myriam EVENNOU demande si le comité est ouvert à toutes les catégories de personnel.

Pierre-Jean ARNOUX répond par l'affirmative. La liste présentée plus tôt inclut des chercheurs, des enseignants-chercheurs, ainsi que des ITA.

Thomas BLUSSON demande si les étudiants peuvent intégrer le comité.

Pierre-Jean ARNOUX indique qu'il ne s'agit pas d'une pratique en place dans les autres Comités d'éthique (Lyon, Aix-Marseille). Cette instance a avant tout vocation à réunir des personnalités scientifiques possédant une certaine expérience.

Pascal ODOT le confirme. L'expérience permet d'aborder les dossiers avec un certain recul. Le Parlement étudiant pourra en revanche saisir le Comité d'éthique si nécessaire.

Pierre-Jean ARNOUX observe néanmoins que, pour un étudiant, intégrer le comité peut constituer une expérience intéressante.

Gilles ROUSSEL ajoute que les étudiants sont en moyenne plus au fait d'un certain nombre de pratiques, notamment numériques, que leurs aînés.

5. Nomination direction de l'école doctorale « SIE - Sciences, Ingénierie et Environnement » (avis)

Serge PIPERNO rappelle que l'école doctorale SIE (campus de Marne-la-Vallée) est portée par Paris-Est Sup', en co-accréditation de l'université Gustave Eiffel avec l'UPEC et l'ENPC et que le cadre réglementaire prévoit que lorsqu'une école doctorale relève de plusieurs établissements, les chefs d'établissement désignent conjointement le directeur ou la directrice après avis des commissions de la recherche des conseils académiques, ou des instances qui en tiennent lieu,

Il est proposé de remplacer Monsieur Xavier CHÂTEAU, actuel Directeur de l'école doctorale SIE, par Monsieur Michaël PEIGNEY, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées au laboratoire Navier, de l'Université Gustave Eiffel, HDR en 2015 et spécialiste des matériaux au niveau de leur microstructure, en particulier des matériaux à mémoire de forme.

Valérie LANGLOIS (UPEC), Directrice adjointe, continuera à assurer la Direction adjointe, au moins le temps de la transition. Cette organisation relève uniquement de l'école.

Gilles ROUSSEL invite le CAC à se prononcer dans un premier temps sur la désignation de M. PEIGNEY

La proposition de nomination de M. Michaël PEIGNEY à la direction de l'ED SIE - Sciences, Ingénierie et Environnement est approuvée à la majorité avec 49 voix favorables et 7 « abstentions ».

6. Nomination direction de l'école doctorale « MSTIC - Mathématiques et STIC » (avis)

Il est proposé de remplacer Madame Gaëlle LISSORGUES, actuelle Directrice de l'école doctorale MSTIC portée par Paris-Est Sup', en co-accréditation de l'Université Gustave Eiffel avec l'UPEC et l'ENPC, par Madame Latifa OUKHELLOU (doctorat en 1997, HDR en 2010), Directrice de Recherche du Développement Durable à l'université Gustave Eiffel (actuelle directrice de COSYS-GRETTIA et Directrice adjointe du département COSYS ; par ailleurs membre du CA de l'Université Gustave Eiffel). Madame OUKHELLOU est spécialiste de simulation numérique intégrant des données massives, notamment pour des applications sur les systèmes de transport intelligents, la mobilité, les systèmes énergétiques.

La proposition de nomination de Mme Latifa OUKHELLOU à la direction de l'ED MSTIC - Mathématiques et STIC est approuvée à l'unanimité des 56 votants présents et représentés.

La séance est suspendue de 14 heures 30 à 14 heures 50.

7. Actions Incitatives en Pédagogie (AIP) : demandes de financement AIP S2 2024 (vote)

Venceslas BIRI indique que les AIP sont examinés chaque semestre.

L'enveloppe totale destinée aux AIP 2024 s'élève à 160 000 euros. Au premier semestre, 86 157,44 euros y ont été consacrés, soit un solde de 73 842,56 euros pour le deuxième semestre. 29 projets ont été remontés par les composantes de formation. La commission enseignement et professionnalisation a émis les propositions suivantes :

- un financement en totalité pour 15 projets ;
- un financement partiel pour 6 projets ;
- un rejet de financement pour 8 projets, dont 4 concernent du matériel pédagogique, 1 a besoin de support pour l'aide à la vidéo, 1 porte sur les ALUMNI, 1 trop récurrent et 1 pour lequel le budget restant n'était pas suffisant.

Les projets ne pouvant être financés sont en général réorientés vers d'autres guichets tel que le CIPEN ou la taxe d'apprentissage.

Le total des propositions de financement s'élève à 73 813 euros (solde de 29,56 euros). Ces propositions de financement ont également été présentées au Collège des formations du 28 mars pour information.

Frédéric MORET indique qu'un message a été envoyé le matin même par la vice-présidence à l'adresse des composantes de formation, afin de les inciter à demander des investissements sur la taxe d'apprentissage, etc.

Venceslas BIRI précise que les financements partiels excluent les frais de bouche et l'ingénierie pédagogique, qui sont à la charge de la composante.

Parmi les projets financés, beaucoup ont pour thème un voyage pédagogique, l'émergence du DDRS, le théâtre (expression verbale), les workshops sur le développement des compétences ou encore le développement culturel et écologique.

Venceslas BIRI prévoit d'intégrer le développement durable aux thèmes des AIP conformément à la stratégie d'obtention du label DDRS pour l'Université.

Corine MAITTE souhaite savoir si les demandes récurrentes continueront d'être acceptées.

Venceslas BIRI répond que cela sera le cas pour certaines, en l'occurrence lors des dialogues de gestion uniquement et pas avant septembre prochain. Les demandes récurrentes ne sont toutefois pas considérées comme prioritaires.

Lionel DUTHEIL demande si le budget alloué aux AIP est en partie réservé aux demandes récurrentes.

Venceslas BIRI répond ne pas faire de distinction en la matière et tenir à cette souplesse.

Frédéric MORET rappelle que l'on programme actuellement les différentes réunions avec les composantes. Il invite chacune à renseigner l'outil Evento. Un courrier sera prochainement diffusé sur les modalités d'organisation des composantes, notamment pour les demandes récurrentes.

Les propositions de financement d'Actions Initiatives en Pédagogie du second semestre 2024 sont approuvées à l'unanimité des 56 votants présents et représentés.

Gouvernance

8. Évaluation HCERES : (information)

- Point d'avancement

Évaluation de la sortie d'expérimentation

Gilles ROUSSEL indique avoir déposé le rapport d'auto-évaluation (RAE) de la sortie d'expérimentation de l'établissement le 22 mars 2024. Les visites du HCERES sont prévues les 23 et 24 mai. Le rapport inclut deux domaines et six références. Les recommandations sont attendues entre juillet et septembre 2024.

Évaluation de l'établissement (vague E 2024-2025)

Cette évaluation porte sur 3 domaines et 17 références :

- Gouvernance (Domaine 1 ; 8 références) = RAE sortie expérimentation ;
- Recherche (Domaine 2 ; 4 références) ;
- Formation (Domaine 3 ; 5 références).

Le dépôt du RAE et des axes stratégiques (futur contrat) est prévu le 14 juin 2024. La visite du HCERES interviendra les 18, 19 et 20 mars 2025 pour une remise du rapport en octobre 2025 au plus tard.

Évaluation des entités de recherche (vague E)

Le calendrier est le suivant :

- Dépôt des RAE : 31 mai 2024 ;
- Visites (en présentiel ou en distanciel) du HCERES : automne 2024 (fin décembre 2024 au plus tard) ;
- Réception des rapports du HCERES : octobre 2025 au plus tard.

Évaluation des formations (vague E)

Les entretiens HCERES des composantes de formations sont programmés en octobre 2024 pour un retour des rapports en mars 2025. Une discussion avec le ministère, l'accréditeur, dont une présentation de l'offre de formation au CNESER, est prévue au titre d'une accréditation à la rentrée 2026.

Composition du comité d'évaluation de la sortie d'expérimentation

Cette instance se compose de :

- Marie REYNIER, Présidente du comité, professeure en génie mécanique ;
- Marilyne ANDERSEN, professeure en technologies durables de la construction à l'EPFL ;
- Pierre MATHIEU, professeur de sciences de gestion à l'université de Clermont-Auvergne ;
- Françoise MONTI, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche honoraire.

Mission de l'IGEDD en préparation de la sortie d'expérimentation

Cette mission, conduite par Boris LECLERC, Denis PRIOU et Marc TIRVAUDEY, a pour objectif d'accompagner le MTECT dans sa contribution à l'évaluation HCERES. Certains laboratoires ont reçu des demandes d'informations sur les conventions conclues avec des collectivités territoriales. Celles-ci ne revêtent pas un caractère urgent.

Anne-Sophie EVRARD demande à avoir accès à la lettre de mission de l'IGEDD.

Gilles ROUSSEL répond que l'IGEDD n'est pas favorable à la diffusion de cette lettre de mission. Il propose d'exposer les axes principaux :

- Vérification d'une utilisation adéquate et pérenne des moyens alloués par le ministère de la Transition écologique pour ses missions ;
- Eléments d'appui aux politiques publiques ;
- Relations avec les autres entités du ministère, dont le CEREMA, l'École des Ponts, etc.

Gilles ROUSSEL indique avoir insisté sur le sujet des ITA. Il ajoute que la subvention versée par ce ministère sert quasi exclusivement à financer les personnels du MTECT.

Lionel DUTHEIL demande si le RAE envoyé le 22 mars est le document évoqué lors du précédent CAC.

Gilles ROUSSEL le confirme. La version du RAE disponible sur l'intranet est plus synthétique que la première version présentée en CAC et pourra être à nouveau publiée sur le cloud du CAC.

En réponse à Majdi HOCHLAF, **Gilles ROUSSEL** explique que la mission de l'IGEDD vise uniquement à éclairer le ministère, pour l'aider à répondre aux questions du HCERES. Seul ce dernier est habilité à émettre un rapport.

Majdi HOCHLAF souhaite savoir si l'IGEDD sera amenée à consulter des services.

Gilles ROUSSEL répond par l'affirmative, au sein du périmètre ex-IFSTTAR principalement. La durée de la mission ne dépassera pas quelques jours.

Anne-Sophie EVRARD demande si des visites sont prévues sur d'autres campus.

Gilles ROUSSEL n'est pas en mesure de répondre à cette question.

Anne-Sophie EVRARD s'enquiert de la méthode de composition des panels.

Gilles ROUSSEL répond que le choix revient à la l'IGEDD.

Thomas BLUSSON souhaite savoir si des étudiants seront susceptibles d'être auditionnés par l'IGEDD.

Gilles ROUSSEL répond par l'affirmative.

Florian GAY-PERRET demande si les vice-présidents adjoints, élus CAC ou CA sont susceptibles d'être auditionnés.

Gilles ROUSSEL répond par l'affirmative.

Nicolas HAUTIERE souhaite savoir si les demandes d'informations sur les conventions conclues avec des collectivités territoriales concernant les contrats financés par les collectivités ou les contrats conclus entre ces dernières et l'université.

Gilles ROUSSEL indique que la mission n'implique pas la fourniture d'une liste exhaustive. Une liste des contrats les plus fréquents, significatifs, avec des exemples éloquentes, lui semble suffisante. L'idée est de diminuer au maximum la charge de travail liée à la mission.

- Quelques éléments de stratégie de l'Université en matière de recherche

Évaluation des entités de recherche

Serge PIPERNO indique que les documents d'autoévaluation des unités de recherche (vague E), lesquels sont au nombre de 24, ont quasiment tous été reçus. Une synchronisation avec l'UPEC est en cours. Des séances de relecture croisée seront organisées dans le but d'améliorer le fond des dossiers, avec des représentants du NPRI, de la CSRI et des directions de composantes de recherche, sous réserve de l'accord de la composante ayant rédigé le dossier. Ces sessions donneront lieu à des retours à l'attention des composantes. La date limite des relectures est fixée au 19 avril, sachant que la période de vacances scolaires complexifie la situation.

Les dossiers se révèlent assez complexes à renseigner s'agissant notamment des données de caractérisation. Les consignes de l'HCERES relatives au volume de leur contenu sont par ailleurs inexistantes. Les dossiers devront être finalisés le 22 mai (envoi à la VPRI) pour un dépôt sur la plateforme au plus tard le 31 mai.

Concernant l'évaluation des écoles doctorales (Marne-La-Vallée et Lille), une réunion s'est tenue la semaine passée afin de finaliser les modalités de constitution des dossiers.

Serge PIPERNO évoque le calendrier HCERES relatif à l'évaluation de l'établissement. Le volet « recherche » de la démarche inclut une trame, un référentiel, des critères et des questions. Une réflexion a été engagée avec les VP et les services de la DGS. L'idée est d'établir un bilan et une autoévaluation de ce dernier. Le dossier est à remettre le 15 juin. Ce sujet pourra être abordé à la CSRI du 21 mai, au collège de la recherche et au CAC du 30 mai. Il sera fait en sorte de mettre les dossiers à disposition en amont de ces réunions.

Parallèlement à la rédaction du dossier d'autoévaluation, **Serge PIPERNO** préconise de définir des idées directrices pour la stratégie recherche. Les axes imaginés pour la période 2026-2030 sont les suivants :

- Activités de recherche de l'université reconnues pour la qualité et l'originalité des travaux menés :
 - Assurer une excellence académique en consolidant la politique de soutien aux composantes de recherche ;
 - Construire une stratégie scientifique de l'Université ;
 - Renforcer la visibilité des composantes et de leurs forces vives ;
 - Renforcer l'attractivité des composantes de recherche de l'université ;
- Recherche ouverte sur la société :
 - Soutenir les activités de recherche en lien avec les enjeux sociétaux ;
 - Affirmer une politique en faveur d'une recherche ouverte sur la société et au service de la société.

Corine MAITTE souligne que le document présenté ce jour n'était pas disponible dans le cloud avant la réunion du jour. De plus, contrairement à ce qui y est indiqué, il ne s'agit pas d'une évaluation des composantes de

recherche, mais d'une autoévaluation par ces dernières. Enfin, le délai de relecture des dossiers (19 avril) apparaît incompatible avec les vacances scolaires.

Corine MAITTE constate que la grille d'évaluation prévoit le signalement des appréciations considérées comme politiquement incorrectes vis-à-vis de personnes ou d'institutions. À son sens, une telle disposition constitue une incitation à la censure. Or elle n'entend pas censurer le travail mené par des collectifs et n'acceptera pas davantage que les travaux de son laboratoire soient commentés ou critiqués.

Serge PIPERNO confirme qu'il s'agit d'une autoévaluation. Concernant les délais de relecture, libre à chacun de prendre connaissance ou non des dossiers. De nombreuses personnes de confiance sont disponibles dans les laboratoires pour le faire.

Corine MAITTE précise qu'il s'agit d'une remarque générale sur les délais imposés pour ce type de projet.

Serge PIPERNO observe que le calendrier de relecture est connu depuis un certain temps et tient par ailleurs compte des indisponibilités. Il assure faire au mieux. Au-delà, la relecture est une démarche qui se veut avant tout bienveillante, et de manifester son étonnement, le cas échéant, le cas échéant. L'idée est de savoir si le dossier tel que présenté peut être validé par l'Université et le CAC.

Gilles ROUSSEL ajoute que, le plus souvent, aucune remarque n'est émise sur les dossiers.

Serge PIPERNO souhaite que les relecteurs puissent s'exprimer s'ils le souhaitent.

Pour **Corine MAITTE**, la mention lue laisse entendre que la remarque attendue va au-delà d'un simple étonnement.

Gilles ROUSSEL affirme que la grille d'évaluation n'a pas vocation à censurer des dossiers.

Corine MAITTE maintient que la phrase en question est inacceptable.

Gilles ROUSSEL souligne que les dossiers ne font jamais l'objet de censure.

Corine MAITTE observe que la phrase n'a jamais été tournée ainsi.

Gwendal SIMON rejoint les propos de Corine MAITTE et rappelle avoir exprimé en comité de recherche son étonnement vis-à-vis des consignes de relecture. De surcroît, il n'imagine pas émettre autre chose qu'une remarque générale, en l'occurrence bienveillante, sur un dossier résumant plusieurs années de travaux d'un laboratoire.

Gilles ROUSSEL estime possible de souligner le manque de clarté de certains éléments par exemple sans remettre en question le travail réalisé.

Gwendal SIMON en convient. La formulation du Président est toutefois différente de la consigne figurant dans la grille de relecture.

L'économie générale de la gestion du temps, des temps longs, des tâches administratives en vigueur depuis quelques années, n'exempte pas le collectif d'une réflexion sur la manière dont chacun s'investit dans ses tâches.

Gwendal SIMON regrette également de ne pas avoir eu le document avant la réunion. Comment la stratégie de recherche sera-t-elle orchestrée et de quelle manière inclura-t-elle les laboratoires ?

Serge PIPERNO indique que la présentation du jour porte sur les objectifs ; leurs modalités de réalisation restent à définir. Il ajoute être sensible au sujet du temps.

Selon **Gilles ROUSSEL**, il est important que l'évaluation soit effectuée par les laboratoires, entre eux, à travers un échange de dossiers, avec une implication du conseil académique. L'évaluation par les pairs est une pratique attendue par les chercheurs.

Lionel DUTHEIL indique être surpris par la dysmétrie entre les rapports, s'agissant de leur traitement. Ainsi, pour quelle raison le CAC n'a-t-il pas été autorisé à relire le RAE de l'établissement (sortie d'expérimentation) ? Pour quelle raison le processus de relecture des dossiers relatifs à la formation diffère-t-il ? Une question se pose actuellement sur la manière pour chacun de s'emparer du nouvel établissement. Pour cela, les personnels doivent pouvoir accéder aux documents produits. La relecture par un tiers de l'autoévaluation est parfois mal perçue par

certaines collègues. De plus concernant les arguments avancés justifiant cette relecture, sous-entendre que les collègues mentent dans le rapport est quand même très étrange.

Gilles ROUSSEL affirme n'avoir jamais tenu de tels propos. Il observe par ailleurs ne pas avoir eu de retour à ce jour sur le RAE dans sa version longue.

Lionel DUTHEIL fait part du souhait de membres du CAC ne siégeant pas à la CSRI de s'emparer des questions de stratégie de recherche. Il invite la Direction à revoir le calendrier afin de privilégier les CAC par rapport aux CSRI compte tenu de la difficulté des élus à se rendre disponibles.

Serge PIPERNO confirme qu'il sera possible d'évoquer la stratégie de la recherche au CAC du mois de mai.

Lionel DUTHEIL observe que Serge PIPERNO ne répond pas à sa question. Il prône par ailleurs l'instauration d'une nouvelle méthode de travail.

Gilles ROUSSEL indique que l'objectif est d'engager une discussion sur le RAE lors du CAC du 30 mai et, éventuellement, de procéder à une consultation. Le document sera mis à disposition des élus avant la réunion.

Céline LEONARD explique que le manque de temps intervient systématiquement au détriment de la recherche. Ceci constitue un problème majeur dont la VP Recherche devrait s'emparer.

Majdi HOCHLAF s'enquiert du processus de définition des deux axes stratégiques présentés. En outre, de quelle manière s'articulent-ils avec les contrats d'objectifs et de performance notamment ?

Gilles ROUSSEL indique que ces documents sont définis de manière à répondre à ce besoin d'articulation. Au-delà, les membres du CAC affirment qu'ils découvrent le document. Or ce dernier comporte en réalité de nombreux éléments déjà évoqués par le passé puisque s'inscrivant dans le long terme, à l'instar de ceux du COP.

Serge PIPERNO explique présenter un essai de synthèse de l'ensemble des Directions du secteur de la recherche. L'exercice de relecture vise en priorité à identifier d'éventuels oublis.

Mélika BEN SALEM rappelle avoir demandé que les points soulevés soient davantage incarnés. Elle note que l'axe 2 ne mentionne pas l'articulation avec la formation, sachant toutefois que le statut d'enseignant-chercheur s'en trouverait peut-être trop mis en avant contrairement à celui de chercheur du développement durable.

Gilles ROUSSEL confirme que certains éléments relatifs à la formation mériteraient d'être explicités.

Armelle CHABOT souligne que le temps des chercheurs est déjà précieux et rare. Leur confier la relecture des dossiers d'autoévaluation les confrontera à une surcharge de travail.

Gilles ROUSSEL indique que le temps incompressible des chercheurs est celui de l'administration et de la formation. De fait, toute activité annexe intervient nécessairement sur le temps habituellement consacré à la recherche.

Armelle CHABOT fait valoir que la relecture est une initiative de la Direction. Elle attend de la Direction de l'Université la présentation d'une feuille de route. Les campus sont uniquement évoqués dans l'axe 2 et strictement dans le cadre de l'appui aux politiques publiques.

Céline LEONARD indique ne pas vouloir faire de différences entre les chercheurs et les enseignants-chercheurs. Tous ont des tâches administratives à réaliser. Or le temps de recherche est systématiquement celui qui est sacrifié.

Gilles ROUSSEL entend que la relecture par les pairs représente une charge de travail supplémentaire notable, mais maintient qu'à son sens cet exercice est essentiel. Il en va de la liberté académique de l'établissement.

Nicolas HAUTIERE estime difficile d'imposer une contrainte s'agissant de la longueur du document d'autoévaluation, laquelle dépend de la taille de l'équipe. Il ajoute qu'aucun laboratoire n'a rédigé un rapport HCERES. La relecture est par ailleurs source de tension dans des laboratoires déjà fragilisés. L'exercice doit donc être manié avec la plus grande précaution.

Pascal UGHETTO confirme que l'exercice de relecture est important mais pose le problème du temps. En outre, il préconise de rendre l'exercice plus vivant en insistant sur l'attachement particulier de l'Université Gustave Eiffel, à travers sa stratégie de recherche, à soutenir la diversité des pratiques de recherche. **Pascal UGHETTO** cite

notamment la recherche action mentionnée dans la stratégie, laquelle gagnerait à être positionnée parmi les éléments en commun. Enfin, il conviendrait de faire davantage référence à la diversité de disciplines en vigueur au sein de l'Université.

Gilles ROUSSEL confirme avoir tendance à considérer que la diversité des natures de recherche en place à l'Université Gustave Eiffel est implicite. Or il serait utile de mieux l'expliciter.

- Quelques éléments de stratégie de l'Université en matière de formation

Venceslas BIRI indique que le RAE de la formation (domaine 3) est en cours de rédaction et quasi finalisé. 80 dossiers d'auto-évaluation des formations sont à déposer par l'Université Gustave Eiffel sur la plateforme du HCERES pour le 14 juin prochain ; 7 restent à recevoir. Dès que ces derniers seront disponibles, il sollicitera l'ouverture de l'accès au cloud pour les élus du CAC. À ce jour, une douzaine de relecteurs bénévoles se sont manifestés, rattachés aux composantes concernées. **Venceslas BIRI** précise que leurs retours seront adressés aux Responsables de mention, les décideurs finaux.

Les axes stratégiques (non définitifs) suivants ont été présentés au collège des formations la semaine passée, en présence de l'ensemble des composantes :

- Formations reconnues pour leur qualité et adossées à la recherche :
 - Prôner une exigence académique et un adossement recherche renforcé ;
 - Renforcer davantage la qualité du suivi de l'apprentissage ;
 - Développer la politique d'amélioration continue de toutes les formations ;
- Formations centrées sur les étudiant.es et en lien avec les enjeux sociétaux :
 - Formations qui développent les réussites de nos étudiant.es ;
 - Formations qui prennent en compte le contexte socio-économique afin de former aux compétences de demain ;
 - Formations qui prennent en compte l'impact des évolutions sociétales ;
- Formations déployées sur tous les campus de l'université et à l'international :
 - Développement de la formation continue en lien avec les expertises recherche de nos campus ;
 - Développement de formations avec les établissements partenaires (universités, écoles doctorales) sur les campus ;
 - Développement des compétences de nos étudiants à être acteur en environnement international (parcours d'internationalisation).

Mélika BEN SALEM revient sur l'axe 1, l'exigence académique et sa conciliation avec une professionnalisation susceptible de débiter relativement tôt. Elle constate que les étudiants peuvent réussir, mais indépendamment des fondamentaux disciplinaires. En effet, la part des enseignements transversaux ne cesse de croître et les résultats sont pour le moins probants. Or au moment de la spécialisation de l'étudiant, les fondamentaux se révèlent absents. La réponse aux besoins du bassin d'emplois constitue-t-elle aujourd'hui la mission première de l'Université ? Les étudiants n'assistent plus aux cours magistraux, mais uniquement aux TD alors même qu'ils sont peu satisfaits des chargés de TD. Ce problème d'absentéisme particulièrement élevé apparaît insoluble. La question de l'adossement à la recherche et des exigences vis-à-vis des étudiants à mener au doctorat devient problématique. Elle conduit à s'interroger sur l'articulation entre les volets « recherche » et « formation », ainsi que sur le devenir des étudiants qui ne veulent plus faire de doctorat, mal rémunéré, et confrontés à une concurrence notable.

Selon **Venceslas BIRI**, prôner une exigence académique n'est pas forcément antinomique avec une mission d'insertion professionnelle. Ceci est valable pour l'ensemble des disciplines. Au sein de l'UFR Langues, cultures et sociétés, des étudiants, de par le jeu des compensations, continuaient à progresser et obtenaient une licence alors même que leurs compétences linguistiques ne répondaient aux attentes des enseignants. En modifiant les MCC et en rendant les UE non compensables, il a été possible de répondre à cette problématique. Au-delà, l'Université doit se positionner quant à son niveau d'exigence par rapport à son territoire et aux profils d'étudiants qu'elle accueille. **Venceslas BIRI** affirme que l'Université doit conserver son exigence académique. L'adossement à la recherche ne doit, quant à lui, concerner que les étudiants réellement intéressés par cette orientation et souhaitant poursuivre vers un doctorat.

Mélika BEN SALEM demande si l'exigence académique est suffisante pour un enseignant en L3 qui souhaite permettre à ses étudiants d'accéder à tous les masters.

Venceslas BIRI indique que l'exigence académique relève d'une négociation avec les composantes présentes sur le terrain.

Corine MAITTE requiert des précisions sur la mention « Proposer un cadrage formalisé de l'adossement recherche en master ».

Venceslas BIRI est convaincu que la totalité des masters de l'Université sont *a priori* adossés à la recherche. L'idée est, d'une part, de l'expliciter en demandant aux enseignants de préciser, dans leurs maquettes, les modules les plus orientés vers la recherche, et, d'autre part, au niveau de l'établissement, de repérer les profils les plus enclins à s'engager dans cette voie. Outre les cycles « master », **Venceslas BIRI** indique qu'il souhaiterait adosser les cycles « ingénieur ».

S'agissant de l'axe 2, **Corine MAITTE** regrette l'approche compétences, laquelle est déjà source de nombreuses problématiques dans le secondaire. Par ailleurs, l'alignement entre la formation et les besoins d'insertion professionnelle des étudiants traduit-il la disparition des matières n'ayant aucune utilité dans les entreprises ?

Venceslas BIRI répond par la négative. L'Université n'a pas uniquement vocation à former de futurs employés. En revanche, elle propose effectivement des formations professionnalisantes. Or ces deux logiques ne sont pas incompatibles.

Venceslas BIRI invite par ailleurs les élus à examiner l'approche programme, laquelle est bien plus académique et en lien avec les SHS.

Corine MAITTE demande ce qu'est le projet AVID.

Venceslas BIRI répond qu'il s'agit du projet visant à intégrer dans l'enseignement des compétences sur le développement durable, et pour lequel des fonds ont été obtenus.

Majdi HOCHLAF note que le dossier d'auto-évaluation des formations consiste en un tableau Excel très lourd à remplir et en seulement deux pages de présentation de la formation.

Gilles ROUSSEL indique avoir signalé ce problème à la Responsable du département Formation du HCERES.

Thomas BLUSSON apprécie l'approche par compétences, laquelle permet de valider des engagements étudiants. Les notions de management sont validées via le mandat étudiant, d'où un gain de temps pour ce dernier. Cela contribue en outre à faire vivre l'Université. En effet, la vie associative peut y être incluse.

Venceslas BIRI indique que, selon une étude, plus les liens sociaux sont prégnants plus la réussite des étudiants est forte.

Lionel DUTHEIL souhaite savoir si des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sont également demandés au niveau de l'établissement.

Venceslas BIRI répond par l'affirmative. Ces indicateurs s'entendent cependant selon une approche macroéconomique. L'Université Gustave Eiffel, comme d'autres, souhaiterait travailler des indicateurs autres que la seule réussite au diplôme.

Lionel DUTHEIL demande si une matrice SWOT est sollicitée.

Venceslas BIRI répond par l'affirmative, mais cette matrice reste à établir. Elle expose les forces, les faiblesses, les opportunités et les risques.

Lionel DUTHEIL indique que l'approche par compétences ne se prête pas à toutes les formations.

Florian GAY-PERRET, vice-président étudiant adjoint, élu usager CAC, demande si l'Université veille à interroger les étudiants sur leurs ressentis à leur sortie de formation.

Venceslas BIRI répond qu'une enquête est réalisée auprès de tous les étudiants, axée sur l'insertion professionnelle. Il travaille avec l'OFIPE sur un questionnaire plus qualitatif et plus complet. **Venceslas BIRI** ajoute qu'une évaluation des formations est réalisée auprès des étudiants deux fois par quinquennal.

Gilles ROUSSEL suggère d'inclure d'anciens élèves dans les conseils de perfectionnement.

Venceslas BIRI indique que cela est déjà le cas *a priori*.

Espace informatif

9. Actions Incitatives en Pédagogie (AIP) : bilan des AIP financées au S2 2023 (information)

Ce point a été annoncé par le Président dans l'actualité de l'établissement.

10. Plan d'Amélioration de la qualité de la Vie Étudiante (PAVE) (information)

Ce point a été présenté par le Président dans l'actualité générale de l'établissement.

La séance est levée à 17 h.

Le Président

Gilles ROUSSEL

